



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 05 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL

Étaient présents : MADAME LA MAIRE, T. PEREZ LAFONT, C. MORA, C. COMPAN, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOUREL, S. MARTIN DUMAZER, JL. JALLAGEAS, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, D. DAURES, C. JOUVE, B. EL MEROUANI, ME. PANIS, S. PEYRETOU, A. OKOME OSSOUKA LATORRE, A. NAYRAC, C. ASSIER, B. LACAN, C. SUDRES BALTRONS, P. RAMONDENC, K. HAUMAITRE.

Étaient excusés : JP. MAS (POUVOIR A V. ARTAL), P. PES (POUVOIR A C. MORA), M. MANANET (POUVOIR A N. TUFFERY), Y. DOULS (POUVOIR A N. WOUREL), C. MEDEIROS (POUVOIR A T. PEREZ LAFONT), F. COINTOT, D. DIAZ (POUVOIR A B. LACAN), C. SAINT-PIERRE (POUVOIR A C. ASSIER), K. ORCEL (POUVOIR A C. SUDRES BALTRONS)

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame la Maire

« Bonsoir à toutes et à tous. On inaugure encore un nouveau format de disposition ce soir, mais *à priori* celui-ci pourrait rester si les contraintes sanitaires n'évoluent pas. Donc avec un nombre limité de présents dans la salle, avec un certain nombre d'élus qui doivent donner leur procuration aussi, on va travailler aussi sur vraiment un format qu'on puisse vous proposer et qui permette à chaque groupe d'être représenté en fonction du nombre de places disponibles et à chaque groupe d'opposition de pouvoir avoir des procurations de certains de ses membres de manière à ce qu'on puisse être représenté dans les mêmes proportions qu'habituellement.

Je précise aussi même si on va reparler tout à l'heure des indemnités, c'est même quasiment le seul sujet du Conseil de ce soir, mais je précise aussi que bien entendu pendant la durée des restrictions sanitaires et de l'état de crise Covid, les décisions que nous avons prises quant à assiduité des élus et donc au fait de conditionner à la présence des élus dans les assemblées leurs indemnités est, bien entendu, suspendue, parce que là un certain nombre d'élus aurait souhaité être présents et on leur a demandé justement de confier leur procuration pour pouvoir respecter les règles sanitaires, donc pendant cette période-là ce règlement est suspendu.

J'ouvre la séance et je demande à Monsieur le Directeur Général des Services de bien vouloir faire l'appel, s'il vous plaît. »

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 01 :

01. "Indemnité de fonction des Maires, Adjointes et Conseillers municipaux délégués"

« Pas de nouveauté, on repasse les deux délibérations autant sur le fond que sur la forme, que nous avons passées le 23 juillet de mémoire. La première ce sont les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués, c'est exactement la même, à savoir quand même globalement une baisse par rapport au mandat précédent de 2,44 % et après tout un chapitre sur la l'assiduité, mais bon que Covid oblige n'aura pas lieu en ce moment, si non voilà rien de nouveau, si vous avez des questions, vous pouvez, sinon on peut la voter. »

Monsieur NAYRAC

« Il y a derrière cette délibération une annexe, qu'on n'avait pas bien vu la dernière fois, on voudrait, Monsieur DURAND, que vous nous la commentiez, nous l'expliquiez. On est un peu amateur en opposition donc on n'a pas bien compris la chose. »

Monsieur DURAND

« Qu'est-ce que voulait savoir sur l'annexe, vous avez les éléments. »

Monsieur NAYRAC

« Nous expliquer le tableau. Comment il fonctionne, parce qu'il y a quelques zones d'ombres. »

Monsieur DURAND

« Alors dites-moi. »

Monsieur NAYRAC

« Expliquez-nous et après on vous dira. »

Monsieur DURAND

« Le tableau, je vous l'explique. Vous l'avez tous sous les yeux. Vous avez tous les Conseillers qui sont rémunérés, qui sont indemnisés même plutôt que rémunérés avant tout et vous avez les indices bruts terminaux de la Fonction Publique, qui correspondent à cette indemnité et en petit tableau derrière la variation des indemnités par rapport à l'année précédente. Après vous avez la différence en pourcentage, ce que je vous rappelais tout à l'heure 2,44. »

Monsieur NAYRAC

« Vous voulez nous dire que la troisième colonne, c'est une variation par rapport à nos indemnités, c'est ça. »

Monsieur DURAND

« Visiblement, oui, 2019. »

Monsieur NAYRAC

« Petit problème, qui n'est pas que le mien. J'ai ma fiche de paye de la Mairie. Je touchais exactement cinq cent dix-neuf euros soixante-dix-neuf en tant que neuvième adjoint. On est bien d'accord. Ces cinq cent dix-neuf euros, c'était ma place de neuvième adjoint, qui est la place Monsieur WOHREL, je pense. Selon le tableau de calcul des indemnités on voit que le neuvième adjoint touche exactement à la Mairie huit cents euros, alors qu'il devrait toucher en se basant sur mon indemnité quatre cent soixante-dix-neuf euros et quelques, puisque vous diminuez mon indemnité de huit virgule trente-quatre. Expliquez-nous. »

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC, vous vous faisiez partie des adjoints, je ne sais pas si vous étiez neuvième ou cinquième, mais si vous le dites je vous crois. Vous faisiez partie des adjoints, qui étaient également vice-président à la Communauté de Communes et donc votre indemnité d'adjoint était moins importante, que celles des autres adjoints de la ville de Millau. Ici c'est la même chose pour Madame BACHELET et Monsieur DURAND et Monsieur PEREZ-LAFONT dans une moindre mesure parce qu'il est premier adjoint, qui ont des responsabilités à la fois la Ville et à la Communauté de Communes, donc ce n'est pas forcément poste à poste qu'il faut comparer. »

Monsieur NAYRAC

« Je suis tout à fait d'accord. Alors, trouvez-moi ma place dans cette colonne 2019, puisque tout le monde est à moins par rapport, même si on prend le pire des cas, trouvez-moi ma place de neuvième adjoint, puisque vous dites que vous vous basez par rapport aux indemnités. »

Madame la Maire

« Très bien, on vous la trouvera. La prochaine fois, ce qu'on fera c'est qu'on amènera un tableau nominatif, ce qui sera beaucoup plus clair. »

Monsieur NAYRAC

« J'ai le tableau nominatif, puisqu'on nous les a passé, je ne vais quand même vous les sortir là, ça serait de mauvais effet, avec les indemnités brutes. Vous voulez que je vous les sorte. Il y en a qui vont grincer des dents parce que quand on voit le cumul, vous savez de qui je veux parler, Madame GAZEL. »

Madame la Maire

« Non, vous pouvez y aller, on est transparent. »

Monsieur NAYRAC

« Je vous le montrerais tout à l'heure... »

Madame la Maire

« Non, mais moi je n'aime pas les sous-entendus, si vous avez des choses à dire, allez-y. »

Monsieur NAYRAC

« C'est cumul de tout, que ça soit à la Région, à la Communauté de Communes, on en vient les quatre cumuls... »

Madame la Maire

« D'accord, on y va. »

Monsieur DURAND

« Monsieur NAYRAC, on est à la Ville ici, on vote les indemnités des élus de la Ville, on ne parle pas de la Région... »

Monsieur NAYRAC

« Non, mais on m'a dit tout à l'heure, que quand j'étais à l'opposition je touchais des indemnités aussi à la Communauté de Communes... »

Monsieur DURAND

« On vous donne une explication pourquoi vous touchiez moins, comme le disait Madame la Maire, Madame BACHELET et moi-même... »

Monsieur NAYRAC

« Je reviens à Monsieur DURAND, je vous pose la question, puisque vous dites que la troisième colonne est un barème qui prenait en compte les indemnités de tous les élus, je ne me vois pas en place, puisque je touchais cinq cent dix-neuf euros et que si on diminue au minimum de 8,34, je devrais trouver au moins un élu, qui touche quatre cent soixante-dix-neuf euros. »

Monsieur DURAND

« Si vous prenez le global, est-ce que vous retrouvez les moins 2,44. »

Monsieur NAYRAC

« Les moins 2,44, on va se les expliquer. »

Monsieur DURAND

« Expliquez-moi, oui. »

Monsieur NAYRAC

« Vous faites le total des indemnités, qu'on a là, effectivement on a moins 2,44 sur les indemnités totales, qui représentent combien : 2,44 sur à peu près quinze mille euros. Allez-y.... »

Madame la Maire

Micro éteint, inaudible.

Monsieur NAYRAC

« Madame GAZEL, sur seize mille et quelques... si vous êtes un peu matheuse, vous verrez que ça joue très peu. 2,5 sur mille euros, ça représente vingt-cinq euros. »

Monsieur DURAND

« Monsieur NAYRAC, il y a beaucoup plus d'élus indemnisés par rapport au mandat précédent... »

Madame la Maire

« C'est ça. »

Monsieur NAYRAC

« Je crois, vous me donnez une réponse que n'a pas entraîné ma question. »

Monsieur DURAND

« Vous voulez que je vous donne une réponse, on ne peut pas vous retourner parce que vous n'y êtes plus, Monsieur, c'est pour ça qu'on ne vous retrouve pas. »

Monsieur NAYRAC

« Voilà, la clarté c'est ça ! Selon tout votre programme vous aviez dit que vous alliez être clair, transparent et là je vous pose une question, la transparence n'y est pas. »

Monsieur DURAND

« Monsieur NAYRAC, le volume des indemnités baisse de 2,44... »

Monsieur NAYRAC

« Mais, je ne vous parle pas de ça, Monsieur DURAND, on en est conscient, vous avez diminué des indemnités... »

Monsieur DURAND

« On vous fera un tableau avec Monsieur NAYRAC aurait touché, si vous voulez... »

Monsieur NAYRAC

« Non, je vous parle, puisque tous les élus, vous les mettez sur un moins quelque chose, je ne trouve pas ma place de neuvième adjoint. »

Madame la Maire

« Si Martine BACHELET ou Michel DURAND sont sur votre grille, ils ont moins aujourd'hui en net que ce que vous perceviez vous en net, Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« Je suis d'accord, Madame GAZEL ! On devrait trouver là dans cette colonne un élu qui touche plus... »

Madame la Maire

« Mais non. »

Monsieur NAYRAC

« Or il n'y ait pas. Il y a un problème de calcul sur ce tableau. »

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC, je vous amènerais le tableau parce qu'évidemment ces chiffres-là, on les a élu par élu, il nous a semblé plus élégant de parler de deuxième adjoint etc. mais si vous voulez on peut tout à fait expliquer les choses de façon plus transparente. »

Madame LACAN

« Je pense qu'on peut avoir le net. »

Madame la Maire

« Excusez-moi, vous pouvez me demander la parole, Madame LACAN, s'il vous plaît avant d'intervenir. Simplement sur la transparence, nous démarrons le mandat et je peux vous dire que nous nous engageons dans cette transparence, c'est-à-dire que nos indemnités seront consultables, visibles sur le site *Internet* de la Ville, ce qui n'a jamais été votre cas pendant les six ans, qui viennent de passer. »

Monsieur NAYRAC

« Je pense qu'ils étaient sur le site... »

Madame la Maire

« Oui, mais on va parler, vraiment pas les taux, c'est-à-dire exactement les indemnités de chaque élu. »

Monsieur NAYRAC

« Je l'ai le tableau, si vous voulez, ce n'est pas difficile à faire, c'est rapide, je l'ai votre tableau avec les sommes exactes. »

Madame la Maire

« Qu'est-ce que vous avez comme tableau ? »

Monsieur NAYRAC

« Un tableau avec vos indemnités en euros, pas en pourcentage. »

Madame la Maire

« Oui, mais ça c'est le brut. On les mettra aussi en net. Madame LACAN, vous vouliez intervenir. »

Madame LACAN

« Justement vous répondiez, j'allais dire que ça allez être consultable. C'est tout ce que je voulais dire. »

Madame la Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur ASSIER ? »

Monsieur ASSIER

« Je pense que pour la ligne du premier adjoint, c'est pareil, c'est parce qu'il y est vice-président... »

Madame la Maire

« En effet, quand on a une *double casquette*, c'est aussi mon cas, c'est aussi la raison pour laquelle nous avons choisi de baisser nos indemnités, quand on occupe plusieurs fonctions même si elles ont du sens entre elles. Il nous a semblé important de pouvoir réduire nos indemnités, considérant que nous aurions un peu moins de temps à consacrer à chacune de ces délégations.

C'est mon cas, c'est le cas de Thierry PEREZ-LAFONT, mais c'est le cas de l'ensemble des élus globalement, puisque je le rappelle, vous indemnisez vingt-quatre élus, nous en indemnisons vingt-six et en plus à la fin ce n'était plus vingt-quatre élus parce que Madame AYOT avait renoncé à ces délégations et du coup à son indemnité, donc c'était uniquement vingt-trois élus, donc avec trois élus de plus aujourd'hui, nous avons réussi néanmoins à réduire l'enveloppe globale des indemnités.

Et 2,5 % sur un mandat à raison de dix-sept mille par mois, ça fait des sommes quand même, Monsieur NAYRAC et tout cas sur la symbolique au moment où beaucoup d'élus ont fait le choix de s'augmenter, nous nous avons fait l'autre choix, c'est celui de faire baisser nos indemnités. »

Monsieur NAYRAC

« Madame GAZEL, permettez -moi de pas *partir sur ce chemin-là*, qui pour vous pourrait quand même assez trouble. »

Madame la Maire

« J'assume parfaitement, moi ce qui m'agace un petit peu, ce sont vos sous-entendu, Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« Mais vous voulez que je vous dise, si je reprends, puisque tout le monde est là, on va en parler.

Vous avez quatre responsabilités qui sont à la Mairie, à la Com, au Parc et à la Région. Votre cumul d'indemnités se trouve brut sept mille quatre cent cinquante-neuf euros, à une époque où tous nos commerçants reçoivent l'URSSAF, où vous avez dit vous même que plus de la moitié des gens qui habitent Millau touchent moins que le SMIC. Est-ce que

vous ne trouvez pas ça indécent. C'est une question. »

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC, moi je vais vous renverser la question, c'est-à-dire que mon indemnité Région, Monsieur SAINT-PIERRE avait peut-être trois cents euros d'écart avec la mienne en étant dans l'opposition. On est d'accord. Moi, j'ai baissé de cinq cent cinquante euros mon indemnité à la Ville par rapport à celle que touchait Monsieur SAINT-PIERRE et j'ai baissé de deux cent soixante euros mon indemnité à la Communauté de Communes. »

Monsieur NAYRAC

« Qu'il ne touchait pas. »

Madame la Maire

« Il n'était pas président, que je sache. »

Monsieur NAYRAC

« Il ne touche pas les indemnités de vice-président. »

Madame la Maire

« Il n'était pas président, que je sache. Ensuite par rapport à l'indemnité du Parc Naturel Régional des Grands Causses, je considère que ma délégation régionale me mandate déjà pour être vice-présidente du Parc Naturel Régional des Grands Causses, donc sachez que mon indemnité je vais la reverser intégralement au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage et moi, vous voyez je n'attends pas la fin du mandat pour considérer l'intérêt et l'importance de cette structure associative ... »

Monsieur NAYRAC

« Ne dites pas ça à moi. »

Madame la Maire

« Écoutez si... »

Monsieur NAYRAC

« Ne me dites pas, s'il y en un qui s'est préoccupé de la faune sauvage, c'est bien moi. »

Madame la Maire

« Écoutez, c'est bien nous qui avons voté l'augmentation de l'indemnité qui est restée tout le mandat à mille euros pour le Centre de Sauvegarde, donc je vous le dis à vous, oui, Monsieur NAYRAC.

Ça, ça sera fait dès la première indemnité parce que je considère en effet que j'ai déjà une indemnité pour siéger au Parc et pour... »

Monsieur NAYRAC

« Bravo ! »

Madame la Maire

« ... y être vice-présidente. Franchement, je n'ai pas fait le calcul, je pense qu'il est inexact le calcul que vous présentez. Je termine la comparaison avec Monsieur SAINT-PIERRE, c'est que je rappelle que Monsieur SAINT-PIERRE en plus de cumuler trois mandats sur les quatre que vous évoquez, le quatrième, je ne prends pas l'indemnité, lui il continuait à travailler à mi-temps au Conseil départemental de l'Aveyron.

Moi, j'ai renoncé à toute activité professionnelle depuis 2016 pour me consacrer pleinement à mes mandats électifs et à y mettre toute mon énergie

Considérer qu'une indemnité de Maire de Millau doit être inférieure à deux mille neuf cents euros brut par mois, je trouve que c'est juste indécent.

Après en termes de responsabilité de travail et de tout ce qui va avec, votre argumentaire, Monsieur NAYRAC, est au *niveau du caniveau*, mais malheureusement ce n'est pas la première fois. »

Monsieur NAYRAC

« Ne me dites pas ça, vous auriez critiqué, on est comme vous, on n'est pas opposé aux indemnités, on est contre le cumul de beaucoup d'indemnités où on se pose la question. Comment allez-vous faire, à moins d'être une super femme pour tenir ces quatre responsabilités au niveau du territoire, c'est tout ? On se pose des questions. Comment vous allez faire, les journées ne durent pas quarante-huit heures. »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT-PIERRE avait les trois mêmes mandats, que ce que j'occupe aujourd'hui et il travaillait à mi-temps. Peut-être que les hommes sont plus capables que les femmes, je ne sais pas, mais moi j'y met tout mon temps, d'accord et plus qu'un temps complet, voilà. La réponse vous l'avez là Monsieur NAYRAC, ne vous inquiétez pas et je le redis la présidence de la Communauté de Communes est tout à fait pertinente par rapport à la fonction de Maire de Millau, je crois que Monsieur SAINT-PIERRE, s'était également engagé en ce sens, s'il avait été réélu, voilà les électeurs en ont décidé autrement.

Le mandat régional comme je l'ai déjà indiqué, je termine mon mandat, parce que pour moi l'engagement c'est quelque chose qui a du sens, je me suis engagée auprès de la Présidente DELGA à être sa vice-présidente sur l'emploi et la formation. Je ne veux pas désertier dans cette période très tendue au niveau de l'emploi et de la formation. J'irai au bout du mandat, c'est-à-dire dans quelques mois aujourd'hui, en mars prochain, si le Covid ne fait pas évoluer les choses,

nous avons même les dates aujourd'hui, c'est vraiment dans quelques mois. J'ai évoqué cette question justement avec la Présidente il y a quelques jours, je ne serais pas vice-présidente sur le prochain mandat, je serai simplement Conseillère régionale, parce que je pense que Millau a infiniment besoin de cette ouverture sur la Région, qui m'est donnée.

Le mandat régional et le mandat de présidente de l'interco sont extrême alliés, se sont les mêmes compétences : développement économique, tourisme, aménagement du territoire et gestion des déchets.

Toutes ces compétences sont des compétences régionales, le mandat régional me permet de faire gagner Millau et la Communauté de Communes, voilà Monsieur NAYRAC ce que j'ai à répondre à vos accusations. »

Monsieur NAYRAC

« Ce ne sont pas des accusations, ce sont des observations, on parle d'indemnités que vous cumulez, ça *semble louche* pour beaucoup de gens comme vous touchez à peu près, alors on va dire à *minima* Millau, alors que les gens, comme vous nous l'avez dit ici, que la moitié touchent moins que le SMIC et qu'actuellement tous nos commerçants viennent de recevoir le rappel de l'URSSAF, ils sont tous *en train de serrer la ceinture*, c'est ça qu'on vous pose comme question, ça paraît un peu énorme.

Quant à vous, vous n'avez pas le monopole de l'éthique. Je vous signale que beaucoup dans notre équipe, notamment moi, j'ai quitté l'agence où j'étais Directeur de l'agence immobilière *Philippe DAUNAY* pour me consacrer essentiellement à l'urbanisme et ne pour pas qu'il y ait un conflit d'intérêts. Alors le monopole de l'éthique, vous ne l'avez pas, sachez-le et comme vous m'avez dit l'autre fois, j'aurais certainement gagné beaucoup d'argent en tenant mon agent et vous le savez, qu'en venant ici pour toucher mes indemnités. C'est tout. C'est ma façon de voir les choses. »

Madame la Maire

« Bien, je pense que le débat est clos sur la question des indemnités. Non, Madame SUDRES-BALTRONS et Madame LACAN ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je voudrais juste rectifier, vous avez dit tout à l'heure que Monsieur SAINT-PIERRE avait trois mandats équivalents aux vôtres. Non. Vous l'aviez bien dit vous êtes Présidente à la Com Com, il était juste vice-président et il était effectivement Conseiller régional, alors que vous êtes vice-présidente, je pense qu'il y a quand même un *delta* entre les deux.

Vous l'avez tout le temps, pendant six ans, je vous entendu dire que c'était un Maire à mi-temps, moi ça me heurtait, vous remarquerez, je ne rentre pas dans la polémique des indemnités, parce que ça *me saoule au plus haut point*, par contre ce qui m'a heurté c'est de vous entendre dire que c'était un Maire à mi-temps.

Qu'il ait fait le choix de garder un boulot parce qu'il n'avait pas d'autre solution, tant mieux pour vous si vous pouvez faire autrement, moi aussi j'ai gardé mon boulot, par contre si lui il était à mi-temps, alors vous êtes à quart temps. Voilà c'est vraiment ce que je pense aujourd'hui, donc je m'interroge pour le suivi pour la Ville. »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT-PIERRE était à mis temps par rapport à son activité professionnelle et il me semble qu'avec les indemnités d'élus et de Conseiller régional, il pouvait tout à fait mettre en suspend sa vie professionnelle, d'autant plus que je le rappelle, quand on est fonctionnaire c'est quand même plus facile, que quand on travaille dans le privé pour se mettre à disposition. Il n'est pas fonctionnaires, il est salarié du Conseil départemental ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Non, il n'est pas fonctionnaire. »

Madame la Maire

« Il est salarié du Conseil départemental. On ne va pas faire un débat sur Monsieur SAINT-PIERRE, qui n'est plus le Maire, donc le passé est le passé.

Madame LACAN et Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame LACAN

« Juste une question, parce que indemnité ça me fait penser à nos indemnités, est-ce que vous me permettez d'en parler deux secondes, je voulais surtout m'adresser au journal du Midi Libre et rappeler la charte déontologique de *Munich 71*, je crois que vous l'avez oubliée, ça doit être votre livre de chevet normalement, mais je pense que ça vous dépasse depuis bien longtemps concernant devoir de neutralité... »

Madame la Maire

« Madame LACAN, je vous arrêté parce que là nous sommes en Conseil municipal, si vous avez des choses à dire à la presse, vous faites une conférence de presse, si vous voulez bien, là on est en Conseil municipal, on parle aux autres Conseillers municipaux. »

Madame LACAN

« Oui, ça fait partie de... »

Madame la Maire

« Vous vous adressez à la presse, là on est en Conseil municipal, si vous vous adressez à l'un des élus autour de cette table, vous êtes la bienvenue pour vous exprimer. »

Madame LACAN

« D'accord, je ferais un communiqué, il n'y a pas de souci.

Par contre, je souhaiterais vous demander quelque chose, Madame la Maire, puisque j'ai essayé par les voies légales, c'est-à-dire par les voies administratives, notamment je me suis adressée à plusieurs reprises à vos services concernant nos indemnités pour avoir des réponses, notamment j'ai réclamé le détail des indemnités du mois de juin, donc le détail réclamé à chaque élu par le Trésor Public suite au titre de recette émis, puisqu'ils ne correspondent pas au remboursement des d'indemnités nettes aperçues, certains même n'ayant pas reçu de titre de recettes, d'autres devant s'acquitter montant brut ou alors encore d'indemnités brutes, plus le part de l'employeur. Cette répartition me semble arbitraire et l'égalité de traitement entre l'élu n'est pas respectée. J'ai demandé à plusieurs reprises à vos services de me donner le détail des indemnités. Je ne l'ai jamais reçu, donc je vous demande, s'il vous plaît, de faire le nécessaire pour que je puisse les avoir dans le plus bref délais. Voilà ça fait depuis le mois de juin, quand j'ai reçu mon titre de recettes, où j'ai demandé s'ils pouvaient nous donner le détail des indemnités, qui ont été réclamées aux élus au titre du mois de juin et je ne les ai pas eus. »

Madame la Maire

« Madame LACAN, si je reformule pour m'assurer de bien comprendre, ce que vous souhaitez c'est recevoir vos les titres de recettes, qui ont été fait à l'encontre des vingt-trois élus qui étaient indemnisés. »

Madame LACAN

« Si vous voulez aujourd'hui il y a un montant qui apparaît dans les délibérations où on est incapable de savoir à quoi ça correspond. Ce que je demande, c'est de savoir à quoi ça correspond, c'est tout, le détail de ces indemnités, c'est tout ce que je voudrais savoir, parce qu'en fait moi aujourd'hui je me trouve dans une situation, si voulez où alors que vos services se sont excusés platement, puisqu'il y a un erreur d'émission de titres, en nous disant : « *Bon écoutez, on n'aurait pas dû émettre des titres de recettes, on s'est trompé, mais on va régulariser ne vous inquiétez pas.* » Jusque-là il y a aucun souci. Sauf que lorsque j'ai reçu votre titre de recettes au lieu que ce soit le net qu'on me réclame, on me réclame non seulement le brut, mais en plus la part de l'employeur. Aujourd'hui je vais prendre l'avocat, c'est certain, parce qu'au moins je veux comprendre pourquoi. Si on me dit : « *Écoutez, Madame LACAN, c'est normal, c'est équitable et toute de façon c'est comme ça et pas autrement.* » Bien entendu je payerai, parce que ce n'est pas question d'argent, c'est une question de principe. C'est tout ce que je voulais savoir. Je voudrai savoir si aujourd'hui il est normal que les erreurs des services de la Mairie, vous n'y êtes pour rien, je vous demande à vous, puisque vous êtes la Maire, donc forcément je ne vois pas à qui je pourrai m'adresser d'autres, mis à part vous. Moi, je veux simplement qu'on me dise clairement, est-ce qu'il est normal aujourd'hui que l'on réclame les indemnités brutes plus les parts patronales, ça je ne comprends pas, alors que les services se sont excusés platement et qu'on aurait dû avoir des titres de recettes équivalents à nos indemnités nettes, voilà c'est la seule question que je pose aujourd'hui. Je veux savoir pourquoi on me réclame ça. »

Madame la Maire

« Je vais refaire un petit peu l'historique, même si ce n'est pas à l'ordre du jour et d'ailleurs... »

Madame LACAN

« Je vous remercie de m'avoir... »

Madame la Maire

« ... ça m'étonne un petit peu, parce que ce n'ai pas la première fois que votre groupe d'opposition lie les deux sujets, je trouve que c'est ... »

Madame LACAN

« Vu les sujets d'actualité et les indemnités, il me semblait que c'était l'occasion... »

Madame la Maire

« Je ne vous ai pas donné la parole et je ne vous ai pas interrompu pendant que vous vous vous exprimiez Madame LACAN, donc s'il vous plaît.

Je disais que c'était assez particulier de lier en permanence ces deux sujets, qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre.

Je reprends un peu l'historique pour que tout le monde comprenne de quoi il s'agit :

- A quelques jours du second tour de l'élection municipale, votre majorité a voté le renoncement à seize mille sept cents euros d'indemnités de fonction des élus, qui correspondaient aux indemnités de fonction des élus de la majorité pour le mois de juin ;
- Vous avez voté cette première délibération, ensuite vous avez votés une autre délibération qui disait que ces indemnités devaient être données à l'Office du Commerce et de l'Artisanat, qui lui pourrait ensuite rentrer au capital de la *Société Immobilière Solidaire*, qui devait venir en aide aux commerçants ;
- Le fait est que la délibération qui avait été validée par des élus de l'époque n'a pas été mise en œuvre ;
- Quand vous vous en êtes rendu compte vous avez demandés à ce que votre indemnité vous soit versée au mois juin. »

Madame LACAN

« Oui, alors qu'elle n'aurait pas dû. Notre indemnité nette, on est bien d'accord. »

Madame la Maire

« Mais je vous rappelle que je n'étais pas Maire. »

Madame LACAN

« Complètement, c'est bien ce que je vous dis. »

Madame la Maire

« Ensuite, pour régulariser votre situation des titres de recettes ont été émis pour correspondre aux seize mille sept cents euros, que vous vous étiez engagés à donner à l'Office du Commerce et de l'Artisanat. Jusque-là on est d'accord ? »

Madame LACAN

« Non, je ne vous suis pas, c'est-à-dire que normalement au mois de juin on n'aurait pas dû avoir nos indemnités, on est d'accord ? »

Madame la Maire

« Pourquoi vous n'auriez pas dû les rendre, vous avez voté que vous deviez les donner. »

Madame LACAN

« On n'aurait pas dû percevoir nos indemnités, on est d'accord ? »

Madame la Maire

« Oui. »

Madame LACAN

« Nos indemnités nettes, jusque-là tout le monde peut comprendre. Si on ne nous aurait pas versé nos indemnités, ça veut dire qu'on nous aurait réclamé, si je comprends votre raisonnement, les parts patronales et en plus les charges patronales. »

Madame la Maire

« Madame LACAN, vous vous êtes engagés dans une délibération à confier dix-sept mille euros, qui correspondent à la part de vos indemnités, charges comprises. Nous quand on parle des 2,4 % d'économies... »

Madame LACAN

« Excusez-moi... »

Madame la Maire

« ... laissez-moi finir, quand on parle des 2,4 % d'économies, c'est sur l'enveloppe globale, le coût de la Collectivité, quand on décide d'embaucher un agent à la Collectivité, on ne parle pas de son salaire net, on parle de ce qui va coûter à la Collectivité. Renoncer à un mois d'indemnités au mois de juin, aurait permis à la Collectivité de verser un peu moins de dix-sept mille euros à l'OCA. »

Madame LACAN

« D'accord, mais je reformule là dans le cas présent. Nos indemnités de juin ne nous auraient pas été versées, donc il aurait manqué de l'argent visiblement. »

Madame ????

« Mais non, la Mairie aurait versé le reste. »

Madame LACAN

« La Mairie aurait versé le reste et là c'est à nous de payer de la différence. »

Madame ???

« C'est ça. »

Madame LACAN

« Je ne comprends pas trop. »

Madame la Maire

« Madame LACAN, ce que ça veut dire, c'est que vous avez cotisés à la retraite, à l'URSSAF etc. toutes les cotisations de la Mairie ont été versées en votre nom au mois de juin, parce qu'il n'y avait pas eu cette annulation d'indemnités, en fait c'est cette part là qui vous est demandée aussi de rembourser, c'est pour ça qu'il y a des différences entre les différents élus en fonction du statut. »

Madame LACAN

« D'accord. Est-ce que néanmoins, moi aujourd'hui je ne suis pas certaine, ce montant de sept mille sept cent vingt et un euros et des poussières, je ne sais pas à quoi il correspond. Est-ce qu'il y a un moyen de savoir, par rapport aux services. »

Madame la Maire

« Madame LACAN, c'est vous qui l'avez voté cette délibération ! »

Madame LACAN

« Est-ce que vous pensez sincèrement, Madame GAZEL, que chacun autour de la table, que chaque élu que nous sommes, vous pensez sincèrement qu'on connaît dans le détail l'indemnité brute de chacun. Écoutez, non ! »

Madame la Maire

« Heureusement que non ! Mais, l'enveloppe globale. »

Madame LACAN

« Quand on nous fait voter une délibération, on fait confiance aux services, excusez-moi encore une fois. Les services sont responsables, ce sont des agents, ce sont des cadres A, ils ont des responsabilités... »

Madame la Maire

« Là, je vous arrête tout de suite, parce que derrière les services, il y a un responsable, c'est le Maire. Qui a signé les titres de recettes pour chacun d'entre vous ? C'est Christophe SAINT-PIERRE. Alors moi je veux bien qu'on mette à mal tout le temps le travail des services, mais là c'est stop ! Il y a un responsable, c'est celui qui décide de renoncer à ses indemnités et qui ensuite émet des titres de recettes et tout ça a été signé par Christophe SAINT-PIERRE. Moi je ne me défausserais jamais derrière l'administration, Madame LACAN. »

Madame LACAN

« Ce que vous voulez me dire aujourd'hui c'est que Monsieur SAINT-PIERRE a signé chaque titre de recettes. »

Madame la Maire

« Il nous l'a dit pas plus tard que la semaine dernière, quand nous étions en réunion ensemble sur ce sujet. Moi, j'aimerais bien d'ailleurs et là je le dis à l'ensemble des membres de votre groupe, qu'on puisse enfin travailler pour les Millavoises et les Millavois et qu'on arrête de perdre du temps sur deux cents euros d'indemnités, que vous ne voulez pas rembourser, alors que vous vous êtes engagés à le faire. »

Madame LACAN

« Madame GAZEL, c'est un principe, comme nous aurions aimé aussi donner nos indemnités pour la SPA, ou pour la Ligue Contre le Cancer et non pas pour un organisme de votre choix. Vous voulez parler des Millavois, nous aussi, on aurait eu des envies. Maintenant écoutez, il y a un Tribunal administratif... »

Madame la Maire

« Mais pourquoi ne pas l'avoir voté en ce sens, Madame LACAN, c'est vous-même qui avez voté les indemnités en disant qu'il faut qu'elles aillent à l'Office du Commerce, qui va venir. »

Madame LACAN

« Puisque vous ne souhaitez pas abonder dans ce sens, je n'ai rien à dire. Nous devrions être libre de disposer nos indemnités et de les donner à qui nous voulons. Bon voilà. Aujourd'hui, on va arrêter de parler de ça, le Tribunal administratif tranchera. »

Madame la Maire

« Simplement, c'est vous qui avez choisi de les donner à l'Office du Commerce et on va bien les donner à l'Office du Commerce dès lors qu'on les aura récupérés. Juste Madame LACAN, laissez-moi terminer. On va les donner à l'Office du Commerce, qui va poursuivre les mêmes objectifs que ceux qui étaient poursuivis par *l'Immobilière Solidaire* et qui seront inclus dans *Résilience* et l'OCA grâce à vos indemnités de juin sera actionnaire de *Résilience* et poursuivra les objectifs que vous avez vous-même déterminés.

Notre équipe est arrivée après la validation de la délibération, après la validation des titres de recettes, on n'a rien fait, on a juste laissé en place ce que vous avez vous-même mis en œuvre.

Maintenant je souhaiterais qu'on change de sujet. »

Monsieur NAYRAC

« Juste une petite plaisanterie, faites attention lorsque vous donnerez vos indemnités pour la Protection de la Faune Sauvage, que le Parc ne se trompe pas. »

Madame la Maire

« Le Parc va me les verser à moi, c'est à moi qui vais reverser ensuite. »

Monsieur NAYRAC

« C'est vous qui allez verser. »

Madame la Maire

« Bien sûr ! »

Monsieur NAYRAC

« Vous allez les reverser brutes, ou vous allez les reverser nettes. »

Madame la Maire

« Mais nettes, bien sûr ! Enfin, Monsieur NAYRAC ! »

Monsieur NAYRAC

« Voilà c'est bon ! »

Madame la Maire

« Non, mais moi je ne me suis pas engagée à autre chose. »

Monsieur NAYRAC

« Nous non plus, on ne s'était pas... »

Madame la Maire

« Madame HAUMAITRE ? »

Madame HAUMAITRE

« Comment intervenir après tout ça ? Moi s'était un peu plus léger, je m'interrogeai juste sur notre positionnement quant aux indemnités aux élus de l'opposition, parce que je suis assez novice dans l'exercice, mais j'ai ouï dire que c'était un choix de Mairie, mais qui n'avait pas été fait depuis Monsieur, je ne sais plus son nom... »

Monsieur RAMONDENC

« Je crois que c'était sous Monsieur DERUY, que ça se faisait. »

Madame HAUMAITRE

« Monsieur DERUY, du coup, moi juste ça m'a interpellé quand j'ai eu écho des indemnités versées aux citoyens tirés au sort et qui avaient été indemnisés pour se libérer du temps, pour garde d'enfants etc. C'est vrai que moi en y réfléchissant après, je parle vraiment à titre personnel, mais du coup, je vous donne juste à réfléchir, je ne vous impose rien, c'est juste à savoir votre positionnement là-dessus, parce que moi effectivement j'ai des enfants, ça va être du temps investi parce que je le considère comme ça mon devoir d'élu, que ce soit de l'opposition ou autre et quand je serai autour d'une table dans une commission, je passerai le même temps à la réflexion qu'un élu de la majorité et du coup juste au moins une indemnité de principe, je ne sais pas, mais je voulais savoir votre positionnement par rapport à ça. »

Madame la Maire

« Je vous avoue qu'on y a beaucoup réfléchi et le fait là de vouloir vraiment ne pas augmenter l'enveloppe dédiée aux indemnités a malheureusement guidé notre choix vers la décision que nous avons prise là en ce début de mandat. Je pense qu'eut égard au contexte extrêmement difficile que vivent nos concitoyens aujourd'hui, ça aurait été un très mauvais signal envoyé que d'augmenter l'enveloppe des indemnités.

Ensuite un élu de la majorité ne siège pas qu'aux commissions, ils représentent le Maire dans différentes structures, c'est évidemment encore beaucoup plus de travail, même si les élus d'opposition ont aussi du travail. On a vraiment beaucoup réfléchi à cette question et vraiment idéalement on aurait aimé pouvoir vous offrir aussi une indemnité parce qu'en effet tout travail mérite salaire et c'est de l'investissement d'être dans l'opposition, on en sait quelque chose, on en vient. Oui, je ne dis pas que dans le mandat si les choses vont mieux, on ne pourra pas reconsidérer ce choix-là.

C'était difficile de faire encore baisser individuellement les indemnités des élus parce qu'un certain nombre sont actifs et du coup ont dû réduire aussi leur temps de travail, voilà l'équation était compliquée à tenir mais vous avez tout à fait raison et sur le principe, on partage complètement votre position. »

Madame HAUMAITRE

« J'entends totalement l'argumentaire et effectivement le contexte, votre positionnement par rapport à la baisse de vos propres indemnités, évidemment ne vont pas dans le sens de ma question.

Mais c'est simplement que quand j'ai vu ces indemnités-là donner à ces réunions ponctuelles qui avaient eu au moment de l'audit, je me suis dit : « *Est-ce qu'à chaque fois que vous allez solliciter des citoyens, est-ce qu'il y aura cette dépense, parce qu'elle n'était pas minime.* » Vous voyez c'est un peu le côté inique de la situation. »

Madame la Maire

« Des concertations comme on a fait là, il ne va pas y en avoir non plus en permanence, parce qu'il y a plein d'outils de démocratie participative que nous allons mettre en place, par exemple quand on va organiser dans les mois à venir la votation citoyenne, là ça ne fait pas appel à des indemnités d'aucune sorte. Néanmoins dès qu'on aura une concertation avec du temps à consacrer et de l'énergie a consacré pour bâtir un projet, oui on essaiera en effet d'indemniser les citoyens pour ces mêmes raisons.

Mais ça reste extrêmement ponctuel quand même dans le temps. Ce n'est pas du tout le même engagement que d'indemniser un citoyen qui va travailler pendant trois mois sur un sujet, que de s'engager à indemniser des élus d'opposition sur l'ensemble de mandat. Mais vraiment, je ne dis pas ça pour répondre à votre question et éluder le sujet. Vraiment si au cours du mandat, la situation est moins compliquée, ça fera partie des choses que vraiment on a envie de mettre en place parce que les droits de l'opposition, ils sont importants c'est aussi comme ça que fonctionne la démocratie et si on veut qu'il y ait des gens qui s'investissent dans les Conseils municipaux dans les majorités ou dans les oppositions, il faut aussi pouvoir accompagner ces prises de responsabilité, c'est vraiment un sujet. »

Monsieur DURAND

« Juste pour compléter c'est vrai, moi je partage votre avis, puisqu'on a vécu l'opposition et ça demande du travail aussi. Mais c'est vrai que là sont indemnisés, si vous avez remarqué tous les Conseillers municipaux ont une délégation, mais c'est vrai qu'il avait été fait le choix d'indemniser les Conseillers municipaux délégués. Mais en même temps, je suis assez d'accord avec Madame la Maire par rapport aux droits de l'opposition et sur une indemnité, c'est vrai que ce n'est pas un sujet qu'il faut passer sous la... »

Madame HAUMAITRE

« Très bien. Merci. »

Monsieur DURAND

« Non, mais si parce que le bénéfice d'avoir été dans l'opposition, on s'aperçoit qu'il y a vraiment du travail aussi. Mais c'est vrai que là sont indemnisés, si vous avez remarquez, tous les Conseillers municipaux ont une délégation et c'est vrai qu'il avait été fait le choix d'indemniser les Conseillers municipaux délégués. Mais en même temps, je suis assez

d'accord avec Madame la Maire par rapport aux droits de l'opposition et sur une indemnité c'est vrai que ce n'est un sujet qu'il faut passer sous la... »

Madame HAUMAITRE

Micro éteint, inaudible

Monsieur DURAND

« ...si parce que le bénéfice d'avoir été dans l'opposition, on s'aperçoit qu'il y a vraiment du travail, si on veut vraiment s'y intéresser, donc ce n'est pas injustifié effectivement. »

Monsieur ASSIER

« Oui tout à l'heure, vous vous targuiez de rémunérer vingt-six Conseillers, alors que nous nous n'en rémunérons que vingt-trois, ça veut dire qu'à vingt-trois, on faisait le travail que font vingt-six. »

Madame la Maire

« Je vous rappelle que vous n'avez pas gagné les élections, Monsieur ASSIER, donc peut-être le travail n'était pas suffisamment satisfaisant pour l'ensemble des Millavois.

On peut passer au vote, ou il y a d'autres interventions ? Non. Je vous propose de voter cette délibération. Y a-t-il des voix contre ? Sept. Des abstentions ? Je vous rappelle juste que la dernière fois, exactement la même délibération, vous l'aviez votée. Mais bon. »

Monsieur NAYRAC

« On n'avait pas le tableau et cette colonne. »

Monsieur DURAND

« Elle y était la colonne, vous ne l'aviez pas vue, comme quoi si on la repasse une troisième fois vous... »

Monsieur NAYRAC

« Mais je crois que vous l'aviez mal expliqué, on en reparlera, mais je crois qu'il y a un malentendu. »

Madame la Maire

« Bien sept voix contre. Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée par : 27 voix pour
7 contre***

*(Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE,
Bérénice LACAN, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS)*

Madame la Maire

« La deuxième délibération concerne l'ouverture du RIFSEEP aux emplois de Cabinet, donc le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Michel DURAND. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 02 :

02. "Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : modification"

« Tout est dit. Je vous propose de voter cette délibération numéro 2, qui est exactement la même que celle du 23. Il n'y a pas de colonne en plus, ni en moins. »

Madame la Maire

« Est-ce que vous avez des questions, des observations ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité et la fois dernière vous aviez voté contre ? Comme quoi. Vous vous absteniez ! »

Monsieur NAYRAC

« On est contre. »

Madame la Maire

« Il faut le dire. D'accord ! Je le refais. Y a-t-il des voix contre ? Il y en a sept. Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée par : 27 voix pour
7 contre***

*(Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE,
Bérénice LACAN, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS)*

Madame la Maire

« Je n'avais pas reçu de questions diverses, la séance du Conseil municipal levée. Monsieur ASSIER ? »

Monsieur ASSIER

« Madame COMPAN s'était engagée à parler d'une diagonale. »

Madame la Maire

« Du CCAS. »

Monsieur ASSIER

« Par rapport à la personne qui va relever ce défi du projet des neuf diagonales, vous lui avait dit que vous engagiez à en parler au Conseil municipal. »

Madame COMPAN

« Pas en Conseil municipal. »

Madame la Maire

« Elle en a parlé en Municipalité, ce matin. »

Monsieur ASSIER

« En Municipalité, il a mal compris alors. »

Madame la Maire

« Non, mais tu peux si tu veux en dire un mot pour informer l'ensemble. »

Madame COMPAN

« Vous êtes bien informé sur nos activités... »

Monsieur ASSIER

« Beaucoup d'antennes. »

Madame COMPAN

« Cette personne a pris contact avec nous et l'ensemble de la Municipalité s'est engagé à prendre contact avec toutes les Mairies, là où il fera un point de chute pour dormir et pour manger, pour demander à ce qu'il y ait le logis, de faciliter son logement tous les soirs. »

Madame la Maire

« D'accompagner cette démarche. »

Monsieur ASSIER

« Il faut expliquer le but de ce projet, il y a des personnes qui ne savent pas. »

Madame COMPAN

« Oui, cette démarche, c'est pour soutenir les personnes qui sont atteintes de la sclérose en plaque. »

Madame la Maire

« Bon, Monsieur ASSIER, on n'a rien dit parce qu'on avait un ordre du jour très court, mais là on digresse complètement. »

Madame COMPAN

« Je suis d'ailleurs très surprise de votre intervention. »

Monsieur ASSIER

« Non, parce que je pensais qu'il avait compris Conseil municipal, c'est pour ça. »

Madame COMPAN

« Non, parce que ça aurait été marqué à l'ordre du jour. »

Monsieur ASSIER

« C'est ce que je lui ai dit. Dans le doute. »

Madame COMPAN

« J'espère que j'ai répondu à vos questions. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 11

Fait à Millau, le 2020

Le Secrétaire de Séance

Valentin ARTAL

La Maire de Millau,

Emmanuelle GAZEL